



COMMUNIQUE DE L'UNION DEPARTEMENTALE CGT

Le 23 mai 2008, les salariés « Sans papiers » d'Adecco intérimaires, de Paris Store et leur syndicat CGT ont décidé de libérer les locaux des entreprises après décision de justice, afin d'éviter toute forme de provocation de la part du patronat.

Pour autant, ils n'abandonnent pas la lutte. Au contraire, ils décident de la poursuivre et de l'amplifier sous d'autres formes tenant compte y compris des engagements pris tant par les employeurs que par la Préfecture.

En effet, PRISME organisme patronal des intérimaires a accepté de rencontrer une délégation de la CGT et des salariés intérimaires sans papiers à la fin de la semaine prochaine. Cela constitue une avancée obtenue par leur détermination.

Paris Store quant à elle propose à ce jour 5 postes, alors que 16 salariés sans papiers se battent pour leur régularisation et que la Préfecture attend les compléments de dossiers. La Direction doit prendre toutes ses responsabilités, les salariés ne reculeront pas !

Par ailleurs, à SENI, entreprise de nettoyage de Kremlin Bicêtre, un protocole d'accord a été signé entre l'employeur et la CGT pour la régularisation de 100 salariés sans papiers. La Préfecture recevra l'ensemble des dossiers rapidement, pour que l'objectif de régularisation aboutisse pour l'ensemble des salariés.

A Métal Couleur, les salariés ont décidé d'occuper de nouveau leur entreprise. L'employeur a les moyens de reprendre la totalité des salariés pour qu'ils soient régularisés. La Préfecture s'est engagée à leur régularisation dès lors que les contrats sont signés.

Il n'est plus tolérable de faire lanterner et durer l'attente de la régularisation. Les patrons des entreprises doivent prendre leur responsabilité.

La CGT est déterminée à faire régulariser les salariés dits sans papiers. La rapidité doit être le mot des employeurs et des Préfectures.

La CGT constate et condamne la réticence des entreprises, voire leur refus à remplir et à transmettre les contrats de travail avec l'engagement de versement à l'ANAEM car ils mettent ces salariés en danger.

L'Union départementale CGT du val de Marne appelle les syndicats et les salariés à se mobiliser et à agir pour la régularisation de tous les salariés sans papiers dans les plus brefs délais.

Le 24/05/2008